EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Gulers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

2 3 JUIN 2017
SECTION COURRIER 1

Nombre de Conseillers

En exercice : 36 Présents : 21 Votants : 28 L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la

présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 12 juin 2017.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

Résultat du vote

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint-Joseph de Rivière); Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint Pierre de Chartreuse); Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73);

OBJET : SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

<u>Pouvoirs</u>: Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON, Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLLI,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 27 692 €

Montant total des financements externes s'élèvent à : 23 038 €

Participation aux frais du SEDI s'élève à : 231 €

Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 4 423€

CONSIDERANT qu'afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 27 692 €
Financements externes : 23 038 €

Participation prévisionnelle : 4 654 € (frais SEDI + contribution aux

investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir de fin juin 2017. décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 4 654€ (paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)).

> AUTORISE le Président à procéder au versement des sommes dues.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 20 juin 2017,

Le Président

Denis SEJOURNE.